

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'APOP *

À PROPOS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale se réunit en séance régulière au moins une (1) fois par année à compter du 1er août, suivant l'adoption de l'État des résultats financiers de l'année précédente et des Prévisions budgétaires de l'année courante par le conseil d'administration. L'assemblée générale permet au comité exécutif et au conseil d'administration de présenter le bilan de l'année et de recevoir les avis et recommandations des membres sur les orientations futures de l'APOP.

L'APOP étant une association professionnelle, l'assemblée de consultation devient le lieu privilégié pour débattre collectivement des questions et des enjeux qui traversent les multiples dimensions de l'activité éducative. L'assemblée constitue un moment fort de la vie associative puisqu'elle réunit en ligne tous les membres actifs et non-actifs soucieux de participer aux discussions préalables à la mise en œuvre du plan d'action annuel.

PROCÈS-VERBAUX

Les contenus des réunions tenues par le comité exécutif (CE) de même que les procès-verbaux du Conseil d'administration (CA) peuvent être consultés en tout temps par les membres de l'APOP en communiquant avec info@apop.qc.ca. La gestion des archives de l'APOP en format papier et en format électronique demeure sous la responsabilité du secrétaire de l'association, lequel est membre d'office du Comité exécutif et du Conseil d'administration.

** Seuls les membres en règle ont droit de vote à une séance de l'Assemblée générale : vous pouvez devenir membre ou renouveler votre adhésion en communiquant avec info@apop.qc.ca ou au (581) 981-7002, poste 209 et ce préalablement à la tenue de l'assemblée.*